Natixis, suite

Intéressement pour qui ?

La campagne pour l'intéressement est en cours. Mais intéressement pour qui ?

Les salariés ont été obligés d'ouvrir un « espace personnel » chez Natixis (banque d'intérêts privés) afin de pouvoir toucher leur prime. Pour ce faire la fourniture de données personnelles était nécessaire. Ce qui n'est déjà pas normal selon nous. Or rien dans les accords signés ne stipule cette obligation (accord d'intéressement et son avenant, PEE et PERCOL). Rien non plus dans le code du travail (Articles L3311-1 et suivants).

Pire, la direction semble avoir transmis des données personnelles sans l'accord des salariés (adresse postale, mail parfois personnel, date de naissance, lieu de naissance, etc.). Elle qui, pourtant, est très attentive à ce sujet lorsque les élus lui demandent des informations sur les salariés qu'ils représentent.

Une banque sulfureuse

Et que penser aujourd'hui de cette banque après l'enquête publiée le 18 juin 2021 par Mediapart ?

On y apprend que « *l'histoire de Natixis, c'est celle d'une catastrophe boursière et financière qui est d'emblée prévisible.* » et qu'au fil des années, « *Natixis va être constamment mise en cause pour ses pratiques irrégulières* » ou que « *la banque a été fréquemment sanctionnée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). C'est même elle qui a écopé, en juillet 2017, de la sanction historiquement la plus élevée* ». Nous le rappelions dans notre tract du 28 mai dernier (➡L'intéressement géré par Natixis – Scandale en perspective).

Jusqu'à cette conclusion sans appel du journaliste Laurent Mauduit : « *Mais la vérité, c'est que la réputation de Natixis n'est plus à faire. C'est l'un des sous-produits français de la folle dérégulation financière de ces dernières années. Et de ses excès, la banque est en train de mourir. L'OPA signe son acte de décès.* » L'enquête complète de Laurent Mauduit est à lire ➡ici.

On peut donc légitimement s'interroger sur le choix fait par la direction pour la gestion des PEE des salariés.

A qui profite réellement l'intéressement à France Télévisions ?

En effet, si c'est la banque qui doit finalement verser la prime aux salariés, c'est bien qu'elle a été provisionnée de l'intégralité de la somme de l'intéressement par l'entreprise (6M€). Et que va-t-elle faire des sommes qu'elle va gérer pour les salariés de France Télévisions ? Spéculer en bourse ? Acheter des « sub-primes » ?

Donner la gestion de sa prime à Natixis pour les 5 ans à venir, est-ce vraiment là une bonne affaire ? La direction avait-elle le droit d'obliger les salariés à s'inscrire auprès de cette banque sans leur accord préalable ? Pouvait-elle légitimement transférer les données personnelles des salariés à Natixis ? Autant de questions préoccupantes, sans réponse aujourd'hui.

La CGT dénonce donc ce « partenariat » pour le moins suspect et scandaleux. Elle va se tourner vers ses conseils et suivra ce dossier avec attention, mais elle demande d'ores et déjà à la direction de verser directement sur leur compte bancaire la prime d'intéressement aux salariés qui le souhaitent.

Paris, le 23 juin 2021

CGT France Télévisions •7, esplanade Henri de France •Bureau V2829 •75907 Paris cedex 15 •01 56 22 88 32
cgtgroupe@francetv.fr •www.snrt-cgt-ftv.org •www.snjcgt.fr

Le naufrage de Natixis, à la manière des emprunts russes

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 18 JUIN 2021

BPCE lance une OPA sur sa filiale Natixis pour la retirer de la Bourse. C'est l'épilogue d'un naufrage bancaire prévisible depuis 2006, qui a spolié des millions d'épargnants. Le tribunal correctionnel de Paris doit rendre le 24juin son jugement sur la banque, poursuivie pour diffusion d'information fausse ou trompeuse.

Obligation d'État de 125 roubles-or, soit 500 francs-or, pour financer en 1894 les chemins de fer russes. © Eymery

Au premier examen, on pourrait penser que l'OPA lancée par le groupe bancaire BPCE sur sa filiale Natixis, dans le but de porter son contrôle de 70,3% à 100% du capital, et donc de sortir sa filiale de la Bourse, n'intéressera que le microcosme des boursicoteurs. Erreur! C'est bien plutôt l'épilogue d'un désastre bancaire révélateur qui mérite d'être examiné de près, pour au moins deux raisons.

D'abord, l'affaire fonctionne comme un miroir, et révèle les mœurs du capitalisme parisien : on y croise François Pérol, qui fut longtemps le bras droit de Nicolas Sarkozy; Matthieu Pigasse, qui est l'un des actionnaires du groupe Le Monde; ou encore Nicolas Namias, l'actuel directeur général de Natixis qui, du temps où il était conseiller de Jean-Marc Ayrault à Matignon, était supposé piloter la fameuse réforme de partition des banques promise par François Hollande.

Ensuite, l'histoire est la chronique d'un naufrage historique, la banque ayant été introduite en Bourse le 7décembre 2006 à 19,55euros, tandis que l'OPA est proposée à seulement… 4euros l'action, entraînant la spoliation de millions d'épargnants. En bref, le naufrage de Natixis vient de loin: c'est un peu aussi celui du capitalisme parisien.

BPCE présente certes le retrait de la cote de Natixis comme s'il s'agissait d'une affaire parfaitement banale. Ouverte le 4juin au prix de 4euros l'action, l'offre de BPCE va courir jusqu'au 1er juillet inclus. **Sur son site**, la banque (qui a vu le jour en juillet 2009, au terme d'une fusion des Banques populaires et des Caisses d'épargne) donne cette simple explication: *«Le groupe BPCE, qui appartient aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne, détient à ce jour plus de 70% du capital de Natixis. Néanmoins, la cotation de Natixis n'apporte pas aujourd'hui à cette dernière les moyens utiles à son développement; les marges de manœuvre stratégiques étant davantage situées au sein du groupe BPCE. C'est pour cela que BPCE a déposé une offre publique d'achat en vue d'acquérir les 29,3% du capital de la société Natixis qu'il ne détient pas.»*

Et si d'aventure des actionnaires individuels se sentent floués et ne veulent pas apporter leurs titres, BPCE les prévient par avance qu'elle leur forcera la main, au terme d'**une disposition autorisée par le Code monétaire et financier**: *«Si, à l'issue de l'offre, les actionnaires minoritaires de Natixis ne détiennent pas plus de 10% du capital et des droits de vote, BPCE a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire.»*

Lors d'un comité social et économique de Natixis, son directeur général, Nicolas Namias, a fait encore plus fort. Si l'on en croit , il a même eu le front de dire que l'histoire de la banque, mise à part la période de la crise des *subprimes*, était celle d'une réussite: *«Depuis 2010-2011, je crois que l'on a connu tous ensemble ce que j'appelle une* success story.» Une

sortie que les représentants du personnel n'ont guère dû apprécier puisque dans une déclaration liminaire, toutes tendances réunies, ils se sont inquiétés, au préalable, d'une opération qui pour beaucoup de salariés allait leur *«faire perdre l'argent de leur épargne salariale en prenant les titres Natixis pour des emprunts russes»*. Allusion assassine: la déclaration faisait donc référence à ces célèbres emprunts lancés par l'Empire russe tout au long du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}, qui ont poussé à la ruine de nombreux épargnants français juste avant la guerre de 1914.

Obligation d'État de 125 roubles-or, soit 500 francs-or, pour financer en 1894 les chemins de fer russes. © Eymery

La colère que suscite auprès de nombreux épargnants le naufrage calamiteux de Natixis va prendre dans les prochains jours d'autant plus de relief que, le 24juin prochain, le tribunal correctionnel de Paris va rendre sa décision sur Natixis, qui avait été mise en examen et renvoyée devant lui pour «pour diffusion d'information fausse ou trompeuse».

Cette OPA à 4euros l'action et le jugement attendu sont donc les symptômes très révélateurs du naufrage d'une banque, que l'on pouvait prédire dès sa naissance. Il est donc important de comprendre pourquoi toutes les alertes qui ont eu lieu en 2006, puis les années suivantes, n'ont pas été entendues par les pouvoirs successifs, qui se sont révélés complices d'une opération de prédation.

Tout commence donc en 2006. À l'époque, les Caisses d'épargne disposent encore d'un monopole de distribution du livret A (en partage avec La Poste); et l'argent collecté est centralisé auprès de son principal actionnaire, la Caisse des dépôts et consignations (CDC – actionnaire des Caisses d'épargne à 35%), qui affecte ces sommes au financement du logement social. Formalisé par un pacte d'actionnaires liant les deux parties, l'attelage des Caisses d'épargne et de la CDC permet donc la mise en œuvre conjointe de deux missions d'intérêt général: la rémunération de l'épargne populaire et le financement du logement social. C'est en somme un attelage qui est très emblématique de l'ancien modèle français d'économie sociale solidaire.

Mais cette année-là, des tractations secrètes s'engagent entre les dirigeants des Caisses d'épargne et des Banques populaires, à l'insu de la CDC qui est pourtant le premier actionnaire de l'Écureuil, dans le but de berner la CDC, de tourner le dos aux missions d'intérêt général, et de créer une banque d'investissement nouvelle, contrôlée à parité par les Caisses d'épargne et les Banques populaires, pour aller spéculer sur les marchés financiers, sur le modèle de ce que font tous les grands établissements financiers anglo-saxons. En clair, de vieux établissements mutualistes et coopératifs, autrefois liés de mille manières au mouvement social, et dont le fonctionnement est supposé toujours être régi par **la grande loi de 1947 portant statut de la coopération** (l'une des grandes lois de la Libération), veulent rompre avec leur remarquable passé et s'encanailler dans l'espoir de participer à l'économie-casino qui a pris son envol avec la vague néolibérale.

Le projet est tellement sulfureux qu'il finit par être mis sur la place publique. À l'époque au *Monde*, c'est moi-même qui le révèle avec une collègue, **dans un article publié le 10mars 2006**. Aussitôt, il suscite l'indignation du patron de la CDC d'alors, Francis Mayer. Pourtant déjà très malade et fréquemment hospitalisé – il meurt le 9décembre de la même année–, il consacre ses dernières énergies, avec le renfort de son bras droit Dominique Marcel, à combattre un projet qu'il juge contraire à l'intérêt général. Sa colère, il me la confie dans un entretien que ***Le Monde*** **publie peu après, le 6avril**. Mais, dans les dialogues nombreux que j'ai eus avec lui sur le sujet à cette époque, il est encore plus véhément.

Pourtant, l'alerte de ce grand commis de l'État reste vaine – le ministre des finances de l'époque, un certain Thierry Breton, laisse faire. Et le projet de création de cette banque finit donc par voir le jour, sous le nom de Natixis. Or le projet est déjà contestable pour d'innombrables raisons– qu'il faut recenser, car elles sont au cœur du naufrage que la banque vit aujourd'hui.

Première raison, la création de la banque Natixis est très révélatrice du fonctionnement de l'oligarchie de Bercy, qui n'en fait toujours qu'à sa tête et poursuit ses obsessions néolibérales, en ne se souciant guère de l'intérêt général. Côté Banques populaires, c'est en effet un banquier d'affaires de Rothschild, François Pérol, qui est le conseil de l'opération. En fait, le banquier d'affaires ne devrait pas s'approcher du dossier, car en quittant fin 2004 ses fonctions de directeur adjoint du cabinet de Nicolas Sarkozy, ministre des finances, la Commission de déontologie de la fonction publique lui a notifié qu'il pouvait rejoindre la banque Rothschild à la condition de s'abstenir de traiter de toute affaire qu'il a eu à connaître à Bercy – dont celle notamment concernant la CDC.

En devenant le banquier-conseil des Banques populaires pour la création de Natixis, alors que la banque Rothschild est au même moment le conseil officiel de la CDC, François Pérol fait par surcroît une très mauvaise manière à l'établissement public. C'est si vrai que le patron de l'établissement envisage même de porter l'affaire devant les tribunaux, avant que la maladie dont il souffre ne s'accélère et finisse par l'emporter (voir à ce sujet **mon billet de blog** relatant mon témoignage au procès Pérol – lequel s'est achevé sur une relaxe).

Du côté des Caisses d'épargne, le banquier-conseil est Matthieu Pigasse, qui officie pour élaborer secrètement le projet Natixis. Lui-même d'ailleurs devrait également se tenir à l'écart de ce dossier puisqu'il était jusque-là le conseil du patron de la CDC, Francis Mayer. Du jour au lendemain, il trahit donc son client, et passe dans le camp d'en face, pour conseiller le projet secret qui est conçu à l'insu de la CDC et au détriment de ses intérêts. L'indignation du patron de la CDC est tellement forte qu'un compromis est finalement trouvé: tout en conseillant le patron des Caisses d'épargne, le banquier le renseigne discrètement sur le projet qui est préparé dans son dos. En quelque sorte, Matthieu Pigasse se transforme en agent double.

Ainsi fonctionne parfois le capitalisme de connivence à la française: quelques inspecteurs des finances font carrière dans la vie des affaires et tirent de nombreuses ficelles dans les coulisses. Avec le recul, le fait retient d'autant plus l'attention que Natixis a servi de tremplin aux deux banquiers d'affaires qui ont par la suite cheminé de belle manière. François Pérol est devenu secrétaire général adjoint de l'Élysée sous la présidence Sarkozy, avant de devenir PDG de BPCE, résultant de la fusion des Caisses d'épargne et des Banques populaires, puis de retourner au sein de la banque Rothschild. De son côté, protégé par le patron des Caisses d'épargne, Matthieu Pigasse a obtenu un prêt considérable d'une filiale du groupe, la Banque Palatine, qui lui a permis, grâce à la caution du milliardaire Xavier Niel, de devenir l'un des coactionnaires du groupe Le Monde.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Natixis fonctionne donc comme un miroir, où l'on voit évoluer des figures phares de l'oligarchie issue de Bercy. À ce portrait de groupe, on peut d'ailleurs ajouter une troisième personne, **Nicolas Namias, dont l'étonnant parcours** illustre le système des *«revolving doors»* – ce système qui voit des experts ou des hauts fonctionnaires faire des allers et retours entre le public et le privé; ou plus précisément qui en viennent à défendre les intérêts privés, même quand ils se mettent au service de l'intérêt général.

Après avoir fait ses classes à BPCE, Nicolas Namias intègre en juin 2012 le cabinet du premier ministre Jean-Marc Ayrault, en qualité de conseiller pour le financement de l'économie, les entreprises et les affaires économiques. Et de tous les dossiers dont il hérite, le principal est évidemment celui qui est présenté par François Hollande comme celui devant être le plus important de son quinquennat: la réforme

bancaire. Or on sait ce qu'il en est finalement advenu : c'est une partition purement symbolique que le gouvernement d'alors sort de son chapeau, qui n'a évidemment rien à voir avec le Glass-Steagall Act voulu par Roosevelt en 1933 aux États-Unis. C'est pire qu'une réformette; c'est une non-réforme qui a des allures de pied de nez aux électeurs de gauche ayant voté François Hollande.

Les néologismes de Nicolas Namias

Pour finir, Nicolas Namias, qui a contribué à torpiller la fameuse réforme, est retourné à Natixis, dont il est devenu le directeur général. En somme, au lieu de combattre la «finance folle», **il en est devenu l'un des acteurs**. Et c'est lui qui aujourd'hui pilote l'OPA sur la banque, qui va conduire à la spoliation d'innombrables épargnants et salariés de la banque.

Si le projet de création de Natixis suscite en 2006 un tollé, c'est aussi parce qu'il entérine le viol du pacte d'actionnaires existant entre la CDC et les Caisses d'épargne. Et il est frappant de constater que la puissance publique ne s'en est pas indignée – comme s'il était normal que la vie des affaires soit une jungle. C'est également parce que les deux grandes banques que sont les Caisses d'épargne et les Banques populaires se lancent dans une déréglementation financière folle. On sait d'ailleurs que l'histoire va mal tourner. Très vite gorgé de *subprimes*, Natixis va s'effondrer spectaculairement en Bourse, son cours plongeant des 19,55euros lors de l'introduction jusqu'à un plus bas, au plus fort de la crise financière, à… 76centimes!

Depuis, le cours s'est à peine redressé, autour de 4 euros. Mais même à ce niveau, cela ne change guère le constat: l'histoire de Natixis, c'est celle d'une catastrophe boursière et financière qui est d'emblée prévisible. Il n'y a d'ailleurs pas que Natixis qui en paye le prix fort. Ses actionnaires sont aussi emportés dans la tourmente, et tout particulièrement les Caisses d'épargne, qui perdent 751millions d'euros en octobre 2008, au terme **de spéculations hasardeuses sur les marchés financiers**.

Mais parmi toutes les alertes qui ont été lancées en 2006 et que personne n'a voulu entendre, il y en a une autre très importante, sur laquelle il faut s'arrêter, car elle explique pourquoi l'échec de Natixis était inscrit dès sa naissance: c'est le modèle même de la banque qui est bancal. Tellement aveuglés par leur envie de copier les mœurs financières anglo-saxonnes, les dirigeants des Caisses d'épargne et des Banques populaires créent avec Natixis une banque d'investissement, mais d'entrée l'établissement n'a pas la taille suffisante pour rivaliser avec ses rivales, françaises et plus encore anglo-saxonnes. Cet argument, je l'ai entendu d'innombrables fois dans la bouche du patron de la CDC Francis Mayer. Et c'est très tôt **l'alerte que *Le Monde* donne à cette époque**: *«Pour affronter la concurrence, Natixis, qui résulte, en fait, de la fusion entre les activités de "banque de gros" de l'Écureuil (l'ex-Ixis) et des Banques populaires (l'ex-Natexis), n'est pas dépourvue d'atouts. Certes, avec sa quatrième place en France, derrière BNP Paribas, la Société générale et Calyon (groupe Crédit agricole), la nouvelle banque d'investissement (6 milliards d'euros de chiffre d'affaires) ne pourra prétendre concurrencer d'emblée, sur des métiers emblématiques comme les activités de marchés ou la banque d'affaires, les grands noms européens, ou* a fortiori *américains, du secteur: ABN Amro, la Deutsche Bank, Goldman Sachs, Citigroup,etc.»*

Or cette faiblesse va être par la suite au cœur des dérives de Natixis : en compétition avec des groupes bancaires autrement plus puissants qu'elle, la banque française va constamment prendre toujours plus de risques pour gagner de l'argent et assumer une concurrence déséquilibrée. Pour survivre, elle va en permanence surfer sur les marchés les plus risqués, user à tout moment de pratiques *«borderline»*. Et le résultat, c'est celui que connaissent les lecteurs de Mediapart : au fil des années, Natixis va être constamment mise en cause pour ses

pratiques irrégulières, que nous avons chroniquées dans d'innombrables enquêtes – on en trouvera un rapide florilège sous l'encadré «Lire aussi».

Dans le lot, il y a bien sûr **le système de commissions occultes sur certains produits, dits fonds à formule**, mis au point au sein de Natixis Asset Management, une société de gestion filiale de Natixis, pour quelque 100millions d'euros, au détriment de ses clients. Peu après, notre journal dévoilait une bonne partie de la liste des fonds concernés et indiquait que **plusieurs millions d'épargnants avaient sans doute été lésés par ces irrégularités**. Poursuivant notre enquête, nous révélions de nombreuses autres irrégularités, sur d'autres activités de la société de gestion d'actifs.

Dans la liste interminable des folies spéculatives dans lesquelles a été emportée Natixis – bien loin de la *«success story»* évoquée par Nicolas Namias–, on pourrait encore citer celle-ci, très illustrative des prises de risque inconsidérées de la banque: le 18décembre 2018, Natixis révélait **la perte de 259millions d'euros sur les marchés en Corée**. Selon un lanceur d'alerte, la banque, bien qu'avertie, aurait pris des risques inconsidérés pour maximiser ses profits et un délit d'initié aurait pu être commis. Les autorités de contrôle ont à l'époque ouvert des enquêtes.

Du même coup, la banque a été fréquemment sanctionnée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). C'est même elle qui a écopé, en juillet 2017, de **la sanction historiquement la plus élevée**, soit 35millions d'euros, jamais prononcée par l'AMF pour ces graves irrégularités dans la gestion entre 2012 et 2015 des fonds à formule – **sanction ultérieurement ramenée à 20 millions d'euros par le Conseil d'État**.

L'OPA de BPCE sur sa filiale fonctionne donc comme un aveu: c'est le point d'orgue d'une folle dérégulation financière. Mais comme toujours dans ces affaires, il y aura des perdants et des gagnants. Et il n'est pas très difficile de deviner qui ils seront. Car dans la haute hiérarchie de la banque, les rémunérations ont toujours été exorbitantes– **Mediapart en a aussi tenu régulièrement la chronique**. Quant aux épargnants ou boursicoteurs qui ont pris le risque inconsidéré de croire dans les fariboles servies par les dirigeants de la banque, ils vont perdre l'essentiel de leur mise. Et ces investisseurs individuels sont nombreux, puisque lors de l'introduction en Bourse, ils avaient été plus de 1,5million à acquérir des titres au cours de 19,55euros. Aujourd'hui, ils vont donc perdre 80% de leur mise.

Dans le cas des salariés, beaucoup d'entre eux vont aussi perdre une bonne part de leur épargne salariale. Mais dans leur cas, il est très difficile de disposer d'une évaluation des pertes qu'ils vont subir, car dans le lot, il y a des salariés qui ont acquis des titres lors de l'introduction en Bourse; il y en a d'autres, qui ont obtenu des titres *via* le Fonds commun des placements d'entreprise (FCPE). Et donc au total, il y a un actionnariat salarial important, puisqu'il représente plus de 2,8% du capital.

Actionnariat	% du capital	% des droits de vote
BPCE	70,527 %	70,582 %
Actionnariat salarié (FCPE)	2,844 %	2,847 %
Titres autodétenus	0,078 %	0,00 %
Public	26,550 %	26,571 %
TOTAL	100 %	100 %

Mais les pertes prévisibles pour les salariés ne sont pas connues. Cela suscite d'ailleurs de la colère ici ou là, au sein de l'entreprise, car les syndicats qui participent à la gestion de ce FCPE ont tous voté, comme un seul homme, l'approbation de l'OPA, .

Le naufrage de Natixis, et sa disparition *via* l'OPA, risque quoi qu'il en soit de susciter beaucoup de colère. L'affaire a même pris une tournure judiciaire puisqu'une centaine d'épargnants, s'estimant grugés, épaulés par l'avocat Alain Géniteau, avaient porté plainte contre Natixis, notamment pour «diffusion d'information fausse ou trompeuse», à la suite de deux communications financières de Natixis en 2007. Après avoir conduit une longue enquête, la juge d'instruction Cécile Meyer-Fabre a mis en examen la banque comme personne morale. Prononçant un non-lieu partiel concernant certaines charges, elle a fini par renvoyer la banque devant le tribunal correctionnel de Paris.

Dans l'ordonnance de renvoi (), la magistrate fait grief à la banque d'avoir indiqué *«que les risques relatifs aux expositions indirectes portés par Natixis sur le* subprime *étaient "limités", terme de nature*

à induire le lecteur en erreur sur la situation réelle d'exposition de la banque»; d'avoir minoré *«l'exposition de la SA Natixis à la crise des* subprimes *d'au moins 1,234milliard d'euros en mentionnant une exposition indirecte de 356 millions d'euros* […] *alors qu'elle s'élevait en réalité à, au moins, 1,590 milliard d'euros»*; d'avoir mis *«ainsi le public dans l'impossibilité d'anticiper la dégradation potentielle de ses résultats à venir»*.

Alors que l'AMF, comme trop souvent, n'avait pas donné suite à l'affaire, ce sont donc des griefs très lourds que la magistrate avait retenus. Le procès a donc eu lieu en mars; et le jugement doit être rendu ce 24juin – au beau milieu de l'OPA lancée par BPCE sur Natixis.

Lors d'un récent CSE de Natixis, qui s'est tenu le 7mai dernier, Nicolas Namias a usé de l'un de ces néologismes dont il est coutumier en indiquant que le jugement avait un fort *«enjeu réputationnel»*. Tout en se réjouissant que la presse financière soit, comme à son habitude, si peu curieuse: *«Il y a eu très peu de reprises de presse, et c'est une bonne chose»*, s'est-il félicité.

Mais la vérité, c'est que la réputation de Natixis n'est plus à faire. C'est l'un des sous-produits français de la folle dérégulation financière de ces dernières années. Et de ses excès, la banque est en train de mourir. L'OPA signe son acte de décès.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.
Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.